



Chambre des communes  
CANADA

# Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

---

AGRI • NUMÉRO 002 • 2<sup>e</sup> SESSION • 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le lundi 19 novembre 2007**

—  
**Président**

**M. James Bezan**

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le lundi 19 novembre 2007

• (1605)

[Traduction]

**Le président (M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC)):** Nous reprenons nos travaux.

M. Miller, pourriez-vous présenter votre motion et en faire la lecture? Des copies de celle-ci ont été distribuées.

**M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC):** Monsieur le président, je vous remercie.

**Je voudrais proposer la motion suivante :** Que le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire demande au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de faire un examen approfondi de tous les droits d'inspection exigés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et que le Ministre utilise cette information pour se pencher sur les meilleures façons possibles pour le gouvernement de rectifier l'injustice de ce que nos producteurs de bétail et nos usines de transformation de la viande paient en droits d'inspection par rapport à leurs homologues américains.

**Le président:** Chacun d'entre vous a une copie de la motion.

Y a-t-il des interventions?

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le président, nous appuyons la motion dans l'ensemble, mais je propose un amendement.

Je propose que la motion soit modifiée à la troisième ligne par adjonction, après le mot « Ministre », des mots « partage cette information avec le Comité permanent de l'agriculture et l' ».

[Français]

Je pense qu'en français, à la fin de la troisième ligne, après le mot « Ministre », il faudra insérer les mots « partage cette information avec le Comité permanent de l'agriculture et l' ».

[Traduction]

Pardon, il ne doit pas y avoir de l'.

**Le président:** Un amendement a été proposé par M. Regan.

Poursuivez, M. Miller.

**M. Larry Miller:** M. Regan, faites-vous le nécessaire pour que le comité puisse consulter l'information?

**L'hon. Geoff Regan:** Oui, je veux m'assurer que le comité aura accès à l'information.

**M. Larry Miller:** Très bien. C'est ce que je croyais. Pourriez-vous répéter la formulation exacte de la motion amendée?

**L'hon. Geoff Regan:** Bien sûr. Elle se lit comme suit : Que le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire demande au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de faire un examen approfondi de tous les droits d'inspection exigés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et que le Ministre partage cette information avec le Comité et utilise cette information pour se pencher sur les meilleures façons possibles pour le gouvernement de rectifier l'injustice de ce que nos producteurs de bétail et nos usines de transformation de la viande paient en droits d'inspection par rapport à leurs homologues américains.

**M. Larry Miller:** J'accepte cette motion à titre d'amendement favorable.

**Le président:** Cela facilite les choses. Il s'agit d'un amendement favorable.

Y a-t-il d'autres commentaires ou interventions?

(La motion modifiée est adoptée.)

**Le président:** Il n'y a pas d'autres travaux prévus à l'ordre du jour. Je suis prêt à lever la séance.

M. Lauzon propose que la séance soit levée.

La séance est levée.





**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :  
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:  
<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**